



COMMUNE DE BEYRIE-SUR-JOYEUSE

Extrait n° DELIB2025_03

ANNULE ET REMPLACE
POUR ERREUR MATERIELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre du mois d'avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de BEYRIE-SUR-JOYEUSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilbert DUBLANC, le Maire.

Membres présents : M. Gilbert DUBLANC, M. Éric POCHÉLU, Mme Sylvie LANNEMAYOU, M. Julien TOCOUA, M. Olivier LUCU, Mme Eugénie LACAZE, M. Arnaud MAINTENU, M. Daniel AMESTOY, M. Thomas ELISSONDO, M. Bernard LARRAMENDY, Mme Marie-Pierre BELLEAU, M. Sylvain SALLABERRY, M. Dominique MARIAN

Secrétaire de séance : M. Sylvain SALLABERRY

Date et affichage de la convocation	27/03/2025
Date d'affichage de la délibération	08/04/2025

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Suffrages exprimés	
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur DUBLANC, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 31 janvier 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il convient de reprendre en fonctionnement le résultat du CCAS clôturé au 31/12/2023 avec un excédent de fonctionnement de 2 035,07 € ;

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

→ un excédent de fonctionnement de : 64 483,48 €

→ un excédent reporté de : 46 413,38 €

➡ **Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 110 896,86 €**

→ un déficit d'investissement de : 44 338,63 € €

→ un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €

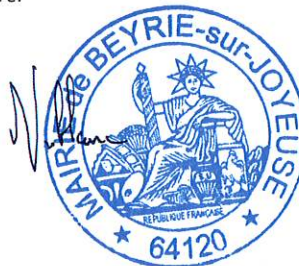
➡ **Soit un besoin de financement de : 44 338,63 €**

DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 COMME SUIT :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	110 896,86 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	44 338,63 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	66 558,23 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	44 338,63 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits à Beyrie-sur-Joyeuse.
Au registre ont signé le Maire et le secrétaire.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire, Gilbert DUBLANC



Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le

ID : 064-216401208-20250404-D2025_03_AR-DE

